

Conception et exploitation d'une base de données

Groupe 40

Jeudi, de 9h30 à 12h30 (cours)

Mardi, de 9h30 à 11h30 PK-S1530 (atelier)

Responsable(s) du cours

Nom du coordonnateur : SADAT, Fatiha**Nom de l'enseignant :** ZAIER, Zied**Local :** PK-4115**Téléphone :** (514) 987-3000 #3699**Courriel :** zaier.zied@uqam.ca

Description du cours

Étudier les principales méthodes de conception d'une base de données. Étudier les mécanismes d'évaluation de requêtes. Aborder les problèmes d'intégrité sémantique de sécurité et de gestion d'une base de données. Modélisation conceptuelle: modélisation sémantique, contraintes d'intégrité, normalisation. Conception des schémas. Traduction entre modèles. Analyse des transactions. Mécanismes d'évaluation de requêtes. Intégrité sémantique. Sécurité. Systèmes non relationnels. Administration d'une base de données. Ce cours comporte une séance hebdomadaire de deux heures de travaux en laboratoire.

Préalables académiques :

INF3180 Fichiers et bases de données

Contenu du cours

Les sujets suivants sont abordés dans ce cours:

- Théorie de la normalisation (formes normales, dépendances fonctionnelles, couverture minimale)
- Processus de conception des schémas d'une base de données
 - modélisation conceptuelle
 - diagrammes de classes UML
 - modèle entité-association
 - conception des schémas relationnels
 - configuration du SGBD
- Intégrité et gestion des transactions
 - propriétés d'une transaction
 - contrôle de concurrence
 - fiabilité et récupération
- développement d'applications
 - SQL enchâssé ou Hibernate
 - SQL/CLI, JDB
 -

Voir Moodle du cours

Modalités d'évaluation

Description sommaire	Date	Pondération
Examen intra	8 mars 2018	35%
Examen final	26 avril 2018	35%
Travail pratique, partie 1	22 février 2018	12%
Travail pratique, partie 2	19 avril 2018	18%

La qualité du français constitue un critère d'évaluation (pour un maximum de 10%)

L'étudiant doit obtenir une moyenne cumulée de 50 % aux examens, dans le cas contraire, il se verra attribuer un échec.

Les travaux remis en retard ne seront pas considérés.

Les règlements concernant le plagiat seront strictement appliqués. Pour plus de renseignements, veuillez consulter les sites suivants :

www.integrite.uqam.ca

<http://www.bibliotheques.uqam.ca/plagiat>

<http://www.sciences.uqam.ca/decanat/reglements.php>

Politique d'absence aux examens

L'autorisation de reprendre un examen en cas d'absence est de caractère exceptionnel. Pour obtenir un tel privilège, l'étudiant-e doit avoir des motifs sérieux et bien justifiés.

Il est de la responsabilité de l'étudiant-e de ne pas s'inscrire à des cours qui sont en conflit d'horaire, tant en ce qui concerne les séances de cours ou d'exercices que les examens. **De tels conflits d'horaire ne constituent pas un motif justifiant une demande d'examen de reprise.**

Dans le cas d'une absence pour raison médicale, l'étudiant-e doit joindre un certificat médical original et signé par le médecin décrivant la raison de l'absence à l'examen. Les dates d'invalidité doivent être clairement indiquées sur le certificat. Une vérification de la validité du certificat pourrait être faite. Dans le cas d'une absence pour une raison non médicale, l'étudiant-e doit fournir les documents originaux expliquant et justifiant l'absence à l'examen – par exemple, lettre de la Cour en cas de participation à un jury, copie du certificat de décès en cas de décès d'un proche, etc. Toute demande incomplète sera refusée. Si la direction du programme d'études de l'étudiant-e constate qu'un étudiant a un comportement récurrent d'absence aux examens, l'étudiant-e peut se voir refuser une reprise d'examen.

L'étudiant-e absent-e lors d'un examen doit, dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date de l'examen, présenter une demande de reprise en utilisant le formulaire prévu, disponible sur le site Web du département à l'adresse suivante : <http://info.uqam.ca/politiques/>

L'étudiant-e doit déposer le formulaire dûment complété au secrétariat de la direction de son programme d'études : PK-3150 pour les programmes de premier cycle, PK-4150 pour les programmes de cycles supérieurs. Pour plus de détails sur la politique d'absence aux examens du Département d'informatique, consultez le site web suivant : <http://info.uqam.ca/politiques>

Renseignements utiles

Les étudiants qui ont une lettre signée de leur conseillère ou conseiller de l'Accueil et de soutien aux étudiants en situation de handicap (ASESH), dans laquelle il est fait état de leur inscription au ASESH à titre d'étudiant(e) en situation de handicap, sont invités à remettre ce document à leurs professeur(e)s et chargé(e)s de cours dès le début de la session afin que les aménagements dans le respect des exigences académiques soient déterminées de concert avec chacun des professeur(e)s et chargé(e)s de cours. Les étudiants qui ont une déficience et qui ne seraient pas inscrits au ASESH sont priés de se présenter au AB-2300.

Étudiants avant une déficience de type visuelle, auditive, motrice, trouble d'apprentissage, trouble envahissant du développement et trouble de santé mentale:

Les étudiant(e)s qui ont une lettre d'*Attestation des mesures d'aménagements académiques* obtenue auprès d'une conseillère, d'un conseiller de l'**Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ASESH)** doivent rencontrer leurs enseignant(e)s au début de la session afin que des mesures d'aménagement en classe ou lors des évaluations puissent être mises en place. Ceux et celles qui ont une déficience ou une incapacité mais qui n'ont pas cette

lettres doivent contacter l'**ASESH** au (514) 987-3148 ou se présenter au AB-2300 le plus tôt possible.

Intégrité académique

PLAGIAT Règlement no 18 sur les infractions de nature académique. (extraits)

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en la faisant passer pour sien ou sans indication de référence;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant;
- l'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche;
- Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Les règlements concernant le plagiat seront strictement appliqués. Pour plus de renseignements, veuillez consulter les sites suivants : <http://www.sciences.uqam.ca/etudiants/integrite-academique.html> et <http://www.bibliotheques.uqam.ca/recherche/plagiat/index.html>

Médiagraphie

VO Notes de cours disponible sur le site Moodle du cours

VO GODIN, R. -- *Systèmes de gestion de bases de données par l'exemple* -- **Loze-Dion (2006)**
<http://www.info2.uqam.ca/~godin/materiel.html>

Matériel complémentaire disponible à cette adresse.

VC Godin, R. -- *Systèmes de gestion de bases de données. Volume 1 : Fichiers et bases de données relationnelles (SQL)* -- **Loze-Dion, 2000a.**

VC Godin, R. -- *Systèmes de gestion de bases de données. Volume 2 : conception et Exploitation (Oracle Designer 2000 UML)*. -- **Loze-Dion, 2000b.**

VC BATINI, C., CERI, S. & NAVATHE, S. B. -- *Conceptual Database Design* -- **Redwood City, CA, Benjamin/Cummings, 1992.**

VC BLAHA, M. & PREMERLANI, W. -- *Object-Oriented Modeling and Design for Database Applications* -- **Upper Saddle River, NJ, Prentice Hall, 1998.**

VC BOOCH, G., RUMBAUGH, J. & JACOBSON, I. -- *The Unified Modeling Language User Guide* -- **Reading, MA, Addison-Wesley, 1999.**

- VC DATE, C. J. -- *An Introduction to Database Systems* -- (7th ed.). Reading, MA, Addison-Wesley, 2000.
- VC ELMASRI, R. & NAVATHE, S. B. -- *Fundamentals of Database Systems* -- (3rd ed.), Addison-Wesley, 2000.
- VC GARCIA-MOLINA, H., ULLMAN, J. & WIDOM, J. -- *Database Systems : The Complete Book* -- Prentice-Hall, 2000.
- VC GARDARIN, G. -- *Bases de données objet & relationnel* -- Paris, Eyrolles, 1999.
- VC GARDARIN, G. -- *Internet/intranet et bases de données* -- Paris, Eyrolles, 1999.
- VC JACOBSON, I., BOOCH, G. & RUMBAUGH, J. -- *The Unified Software Development Process* -- Reading, MA, Addison-Wesley, 1999.
- VC KROENKE, D. M. -- *Database Processing: Fundamentals, Design and Implementation* -- Upper Saddle River, NJ, Prentice Hall, 1998.
- VC KUMAR, V. & HSU, M. -- *Recovery Mechanisms in Database Systems* -- Upper Saddle River, NJ, Prentice Hall, 1998.
- VC McFADDEN, F. R., HOFFER, J. A. & PRESCOTT, M. B. -- *Modern Database Management (Fifth ed.)* -- Reading, MA, Addison Wesley, 1999.
- VC RAMAKRISHNAN, R. -- *Database Management Systems* -- WCB/McGraw-Hill, 1998.
- VC RUMBAUGH, J., JACOBSON, I. & BOOCH, G. -- *The Unified Modeling Language Reference Manual* -- Reading, MA, Addison-Wesley, 1999.
- VC SILBERSCHATZ, A., KORTH, H. F. & SUDARSHAN, S. -- *Database System Concepts* -- (Fourth ed.). McGraw-Hill, 2002.

A : article - C : comptes rendus - L : logiciel
S: Standard - U : uri - V : volume

C : complémentaire - O : Obligatoire - R : recommandé